

1

## TAUX D'IMPOSITION :

### Personnel

53.31% est le taux d'imposition marginal pour les revenus de 200 000\$ et plus en 2016. En 2015, ce taux était de 50%.

### Corporatif

pour les revenus inférieurs à 500 000\$ ne respectant pas le critère du nombre d'heures de travail de 5500 heures

#### Rappel du taux d'imposition :

- 18.5% - taux combiné en 2016
- 22.3% - taux combiné en 2017

**Précision :** Le professionnel peut déclarer 40 heures par semaine (justifications requises) sans avoir l'obligation de se verser un salaire ou un dividende.

2

## DROITS DE COTISATION AU CELI EN 2016 :

5 500\$ ou 46 500\$ si vous n'avez pas cotisé depuis 2009.

3

## DROITS DE COTISATION AU REER EN 2016 :

25 370\$ ou plus, les maximums de cotisations annuelles étant cumulatifs.

4

## STRUCTURE CORPORATIVE – POOL UNIVERSITAIRE :

Le dernier Budget Fédéral a retiré le petit taux dont profitent les corporations au sein d'un pool. Ce taux sera 27% plutôt que 22%. Le professionnel pourra par contre se verser des dividendes déterminés.

5

## NOUVELLES RÈGLES FISCALES POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE :

Utilisation des tables de mortalité actuelle | 1969-1975

Utilisation des tables de mortalité à partir du 1er Janvier 2017 | 1986-1992

Impacts sur les primes d'assurance et sur les contrats vie-universelle détenus par les corporations.

6

## TRANSFERT INTER-DIVIDENDES ENTRE VOTRE COMPAGNIE MÉDICALE ET VOTRE COMPAGNIE DE GESTION :

**Projet de loi adopté été 2016 :** ce transfert est-il toujours libre d'impôt?

Il est important de vérifier votre structure corporative et de bien calculer les «revenus protégés». Dans certains cas, il est recommandé de réajuster votre structure actuelle.

1 866 331-3434 • [info@planimediac.com](mailto:info@planimediac.com) • [planimediac.com](http://planimediac.com)

PARTENAIRE OFFICIEL DE



**PlaniMedic**  
services financiers